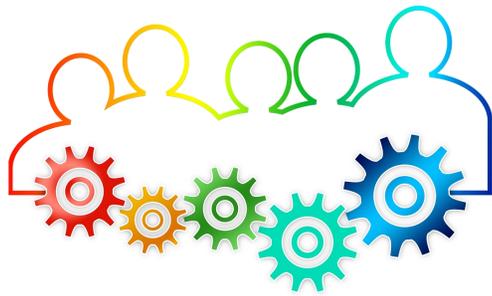


## Les services ambulatoires intensifs jeunesse (SAIJ)

# GUIDE D'ACCUEIL

## Services ambulatoires intensifs jeunesse (SAIJ)



**Brochure d'information à l'intention des usagers et de leurs proches**

Québec 

Nous proposons des services volontaires qui visent à soutenir la clientèle jeunesse âgée de 6 à 17 ans ayant un bris de fonctionnement en lien avec un trouble de santé mentale.

Le but de nos services est d'éviter une détérioration de ta situation et une hospitalisation. Nous t'offrons donc de suivre un programme adapté à ta situation qui assure un milieu thérapeutique et qui inclut un suivi médical, de la thérapie individuelle et de groupe, des activités thérapeutiques ainsi que la possibilité de poursuivre ta scolarité à l'interne. En plus de t'aider à reprendre du pouvoir, ce programme vise à soutenir une réintégration progressive au niveau scolaire, au travail ou encore dans les milieux bénévoles que tu fréquentes.

Les services ambulatoires intensifs jeunesse sont ouverts de jour, du lundi au vendredi, selon un horaire établi en fonction de ton plan d'intervention. La durée est de 8 à 12 semaines, dépendamment des défis et des objectifs que tu détermineras avec l'équipe de professionnels présente pour toi.

L'équipe traitante est composée de différents professionnels tels que psychoéducateur, éducateur spécialisé, infirmière, psychologue, travailleur social, ergothérapeute, kinésologue et psychiatre de l'enfant et de l'adolescent. Leur rôle est de te fournir une assistance ainsi que des soins et des services de qualité, adaptés, dans un environnement sécuritaire où ta dignité et tes droits sont respectés.

Nous t'encourageons à faire part de tes préoccupations aux intervenants de l'unité. Ceux-ci se feront toujours un plaisir de répondre à tes questions avec empathie et professionnalisme.

N'hésites pas à prendre des notes dans ce guide. Il est pour toi!

L'équipe des services ambulatoires intensifs jeunesse.

## Valeurs du SAIJ

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'unité, des valeurs constituant un code de vie\* doivent être respectées. Celles-ci sont simples et visent :

- Respect

Je contribue au développement de relations empreintes de confiance et d'ouverture afin de promouvoir le mieux-être et l'entraide mutuelle.

- Collaboration

Je m'engage dans mon processus en fournissant les efforts et en favorisant mon épanouissement et celui des autres.

- Engagement

Je m'engage dans mon processus en fournissant les efforts et en favorisant mon épanouissement et celui des autres.

- Intégrité

Je fais preuve de rigueur en faisant des choix et en prenant des décisions responsables qui favorisent mon cheminement et mes apprentissages à tous les niveaux.

- *Empowerment*

Je reconnais et j'accepte d'entreprendre des démarches pour reprendre du pouvoir sur ma vie en développant des stratégies adaptatives favorables à l'actualisation de mon potentiel.

\* Pour plus de détails, réfère-toi au code de vie.



## Une démarche thérapeutique

### Rencontres individuelles

Tout au long du programme, tu seras rencontré individuellement par le psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, l'infirmière et l'équipe de professionnel, et ce, sur une base régulière. Ils sauront t'accompagner et te guider dans ta démarche thérapeutique.

### Groupe Thérapeutique

Des activités thérapeutiques en groupe te seront proposées selon ton plan d'intervention. La participation est obligatoire. Il est donc de ta responsabilité de t'engager et de participer à ces activités.

### Activités scolaires

Les activités scolaires peuvent être maintenues, selon ton état de santé, assuré par un professionnel du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord. Cela te permettra de maintenir un lien avec ton école et de poursuivre tes apprentissages.

### Rencontres familiales

L'implication de l'enfant et de sa famille ou de son représentant légal est essentielle tout au long du processus de soins et de services. Les rencontres familiales, incluant tous les membres de la famille, auront lieu une fois par semaine ou selon l'évaluation du travailleur social. Elles sont obligatoires.

Nous comptons sur l'implication des proches afin de favoriser la réussite de la démarche.

## La sécurité

Par mesure de sécurité, seuls les objets acceptés dans le cadre de ton plan thérapeutique seront autorisés. Les objets non autorisés seront remis à toi ou à ton parent, à la fin de la journée. Les effets personnels devront être mis dans ta case ou remis au personnel pour la journée selon le cas.

## Les objets interdits

Tous objets tranchants, appareils électroniques, objets de verre, articles de fumeur, miroir ou tous autres objets jugés inappropriés, dangereux pour toi ou pour les autres sont interdits. Aucun médicament personnel ou en ventre libre ne sera autorisé sur l'unité.

Si les intervenants ont des raisons de croire que tu possèdes des objets interdits, une fouille pourrait être faite selon la situation.

Tous objets et/ou toutes substances illicites seront confisqués, mis à la sécurité et, au besoin, une plainte policière pourrait faite.

Tous les déplacements dans le pavillon ainsi que sur l'unité doivent se faire en présence d'un membre du personnel.



**Ton téléphone cellulaire doit rester à la maison ou être fermé et mis dans le panier identifié à cet effet lors de ton arrivé le matin.**

## Effets personnels

Il est conseillé de conserver que le strict nécessaire, car le centre hospitalier ne peut être tenu responsable de la perte, du bris ou du vol de tes effets personnels.

Les effets personnels qui te seront nécessaires au cours de ton séjour sont les suivants :

- Vêtement de rechange au besoin;
- Soulier d'intérieur selon la météo;
- Articles de toilette : dentifrice, brosse à dents, désodorisant, serviettes hygiéniques;
- Tenues de sport incluant des espadrilles, t-shirt et short;
- Matériel scolaire;
- Bouteille d'eau réutilisable.

Une case sera à ta disposition afin d'y mettre tes effets personnels. Tous les articles doivent être identifiés à ton nom. Aucun prêt, échange, don d'objets ou de vêtements n'est permis entre les jeunes.



## Tenue vestimentaire

Par respect de soi et des autres, une tenue vestimentaire décente est exigée en tout temps.

Ainsi, sont exclus :

- Short jugé ou jupe jugée trop court par l'équipe clinique;
- Talons hauts;
- Bas-culotte, bas de nylon;
- Bandana, foulard, casquette, capuchon sur la tête et tuque;
- Chandail court, découvrant une partie de l'abdomen;
- Camisole à bretelles spaghetti;
- Chandail avec décolleté plongeant;
- Vêtements avec message ou caractère violent, à connotation sexuelle ou raciste, ou s'apparentant à des tenues de guerre (ex: tête de mort, fusils, drogues);
- Maquillage trop provocant.

## Gestion de la médication

Ta médication du matin doit être prise avant ton arrivée. Si tu dois prendre des médicaments durant la journée, l'infirmière est responsable de la gestion de la médication. Celle-ci effectuera le suivi avec toi. Aucune médication ne doit être en ta possession.

Il est strictement interdit d'échanger des médicaments sous peine d'expulsion.



## Repas et collations

Tous les jours, tu dois apporter ton repas (froid; pas d'accès à un réfrigérateur ou micro-ondes).

Les repas seront pris en groupe dans la salle commune. Aucune nourriture ne doit être consommée dans les espaces communs, sauf lors des mesures d'encadrement particulières.

Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque repas. Assure-toi que tes repas soient sans noix et sans arachides. Il est important de mentionner au personnel toutes allergies alimentaires.

Pendant les repas, il est important de respecter les goûts de chacun.

Une période sera consacrée à la fin de chaque repas afin de faire le ménage de la salle à manger et faire l'hygiène buccale.

## Prévention des infections

Dans un établissement de la santé et des services sociaux, les contacts constituent un risque de transmission de microbes ou d'infection. Ainsi, il est important de te laver les mains régulièrement.

De même, tu dois aviser les intervenants si tu as des symptômes inhabituels comme de la toux ou de la diarrhée.



## Objets et produits illégaux, dangereux et interdits

En cohérence avec la politique fouille et saisie sécuritaire du CISSS des Laurentides, les effets contenus dans la liste qui suit ne peuvent être introduit aux services ambulatoires intensifs jeunesse. Cette interdiction s'adresse à l'enfant ainsi qu'aux visiteurs.

- Arme de toute nature (blanche, arme à feu ou un objet pouvant être utilisé à des fins de blesser une personne, causer un bris ou être dangereux pour la sécurité des lieux ou pour les personnes qui s'y trouvent)
- Substances licites telles que : l'alcool, les boissons énergisantes et les médicaments psychoactifs pouvant interférer avec la médication prescrite
- Substances illicites : les drogues non prescrites
- Tout objet allant à l'encontre du plan de traitement professionnel ou du plan d'intervention, lorsqu'une condition de santé particulière l'exige.
- Objet défendu par les règles du CISSS des Laurentides ou volé à un autre usager, membre du personnel, bénévole ou visiteur ainsi que tout objet lié à la commission d'un acte criminel, tel qu'un vol, du matériel pornographique, etc.
- Cigarettes, cigares, produits du tabac ainsi que briquet ou allumettes
- Cellulaire ou tout objet électronique permettant l'enregistrement vocal, la production ou diffusion de photos, de vidéos ainsi que toute forme de télécommunication

Tout objet apporté aux services ambulatoires intensifs jeunesse est sujet à une évaluation de sa dangerosité par le personnel et peut vous être confisqué.

**Tout comportement inadéquat est sujet à mettre fin au programme.**

## Confidentialité

Ton dossier médical est confidentiel et nul ne peut y avoir accès, si ce n'est qu'avec ton consentement (14 ans et plus), à moins qu'il y soit autorisé par la loi ou que ta sécurité ou celle des autres soit en danger. Une demande aux archives doit être faite pour transmettre les informations relatives à ton dossier.

Dans nos services, afin de respecter les droits de la personne, l'utilisation du cellulaire, de matériel audiovisuel et d'appareils à enregistrer ne sont pas autorisés, autant pour toi que pour tes visiteurs.



## Assistance et plaintes

Si tu es insatisfait des soins ou des services reçus, avise le chef de l'unité ou son représentant, qui tentera de répondre à tes besoins.

Si tu désires être informé sur tes droits ou que tu as besoin d'accompagnement, tu peux contacter le comité des usagers qui est disponible pour te soutenir et t'assister dans tes démarches : (450) 432-2777, poste 25105 ou par courriel à [comite.des.usagers.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:comite.des.usagers.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)

Si tu n'obtiens pas satisfaction dans tes démarches, tu peux joindre le commissaire aux plaintes et envoyer un formulaire de plainte. Ce formulaire est disponible au poste infirmier.

